



MUNICIPALITÉ
DE SAINT-LUDGER

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO
2026-282 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-90 AFIN DE
MODIFIER LA LIMITE DE LA ZONE M-1 ET PERMETTRE DEUX BÂTIMENTS
PRINCIPAUX**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné

- QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2026-07-194 à sa séance du 14 juillet 2026, du projet de règlement numéro 2026-282 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT NO 2026-282 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2006-90 AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DE LA ZONE M-1 ET PERMETTRE DEUX BÂTIMENTS PRINCIPAUX, tiendra une **assemblée publique de consultation le 6 août 2026 à compter de 17 h 30**, dans la salle du Centre communautaire située au 134, rue Dallaire, Saint-Ludger, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;
- QUE le projet vise à inclure la modification suivante : Modifier la limite de la zone M-1 et permettre deux bâtiments principaux ;
- QU'AU cours de cette assemblée publique, le Maire (ou un autre membre du conseil désigné par le Maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;
- QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À SAINT-LUDGER

CE 15^{IÈME} JOUR DE JUILLET 2026

Bernard Roy
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Bernard Roy, en ma qualité de greffier de la municipalité de Saint-Ludger, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la Loi, le 15 juillet 2026

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 15^{IÈME} JOUR DE JUILLET 2026.

Bernard Roy
Directeur général et greffier-trésorier